

ATTESTATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES GRUES AUXILIAIRES

Durée
16 heures

Date début prochaine session
sur inscription

Nb places dispo.
/

Langue
/

LIEU DE LA FORMATION

IFSB
Référence : E3033
Formateurs : Formateurs de l'IFSB.
Effectif max : 3 participants
Langue : FR;DE
Tarif : 930,00 € HTVA

ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL
DU BATIMENT SA.

PUBLIC CIBLÉ

Conducteur de camion ou toute personne amenée à utiliser une grue auxiliaire

OBJECTIF

Ere capable de piloter une grue auxiliaire de chargement de véhicules en respectant les règles de sécurité, suivant la recommandation de prévention établie par l'Association Assurance Accidents (AAA).

CONTENU DE LA FORMATION

Théorie:

- Réglementation, normalisation et texte (obligation du constructeur, obligation des employeurs, responsabilité du conducteur)
- Technologie et caractéristiques des grues (classification et technologie)
- Fonction des organes et des dispositifs de sécurité
- Prise de poste et fin de poste
- Règles de circulation,de conduite et de stabilité
- Les risques lors de l'utilisation de la grue
- Plaque de charge et plaque constructeur
- Technique d'élingage et accessoires de levage
- Signalisation et balisage

Pratique:

- Prise de poste
- Adéquation de l'engin
- Familiarisation au poste de conduite
- Maîtrise du balancement
- Eligage de charges et accessoires de levage
- Conduite et manutention de charges
- Fin de poste



PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION

- Le stagiaire doit avoir 18 ans au moins.
- En inscrivant le salarié à cette formation, l'employeur s'engage à ce qu'il soit apte médicalement. L'IFSB décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration.
- La formation s'adresse aux personnes expérimentées.
-Pour cette formation, l'entreprise devra mettre à disposition gratuitement la grue auxiliaire pour le 2ème jour de formation (pratique).

PÉDAGOGIE

Matériel audiovisuel pour la partie théorique avec ensembles mécaniques détaillés et documentation.
La pédagogie s'articule entre une alternance théorie/pratique dont les objectifs généraux sont la maîtrise sur le plan pratique et technologique de la conduite d'une grue auxiliaire.
Pour se faire, nous vous demandons à ce que les documents de la machine (à savoir le rapport de contrôle par un organisme agréé, certificat CE, notice d'utilisation, ainsi que l'autorisation d'exploitation) soient en possession du chauffeur le jour de la formation pratique et que ces documents soient valables au niveau des dates.
Il est évident que la grue auxiliaire doit être conforme à la réglementation grand-ducale.

VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, une évaluation sera réalisée (évaluation théorique et pratique), le candidat devra obtenir une moyenne de 7/10 en théorie comme en pratique, avec un minimum de 7/10 pour certains points spécifiques, dits éliminatoires selon la recommandation. Le passage avec succès de l'évaluation théorique est nécessaire pour l'admission à la formation pratique.
En cas de réussite le candidat se voit délivrer par notre organisme de formation une attestation de conduite en sécurité avec mention du type d'engin concerné.